

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2259>

Tract du SNTRS-CGT : Le corps des Chargés de recherche est en danger !

- VIE DU SYNDICAT - Secteur Chercheurs - Tract du SNTRS-CGT -

Date de mise en ligne : jeudi 28 septembre 2017

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Le corps des Chargés de recherche est en danger !

La création d'une Hors classe des Chargés de recherche ouverte au recrutement direct dans le cadre d'une austérité budgétaire qui ne cesse de s'aggraver porte en germe la disparition du corps des chargés de recherche.

Recrutement CRCN

La fusion CR2-CR1 entraîne la compétition de chercheurs de niveaux d'expérience différents pour le recrutement des chargés de recherche. Le recrutement CRCN va donc correspondre au recrutement de la classe des ex CR1. Cela de facto désavantagera 1°) les candidats qui ont un CV moins fourni et aura pour conséquence de décaler le recrutement vers des âges de plus en plus élevés 2°) les femmes qui doivent choisir entre maternité et CV.

Sans autre stratégie de recrutement, les organismes de recherche ne recruteront plus que ceux qui sont déjà rompus aux arcanes de la recherche actuelle et qui ayant une expérience de direction d'équipe, pourront espérer un emploi stable et un avenir à long terme dans la recherche publique.

Pour que les jeunes ne soient pas voués à la précarité pendant de longues années, pour que le métier de chercheur à temps plein garde son attractivité, il est indispensable de recruter jeune, ou plus exactement le plus tôt possible après la soutenance de thèse, c'est à dire de l'ordre de trois années au plus tard.

Il faut rompre avec l'élitisme sans limite qui ne sert qu'à justifier la pénurie de postes et les recrutements de plus en plus tardifs !

Compte tenu de la durée actuelle du post-doc et de l'âge moyen des lauréats au concours CR1 le SNTRS-CGT propose un système en biseau étalé sur 5 ans, 7 ans à l'Inserm (compte tenu de l'inversion depuis 2002 de la proportion CR1/CR2 au concours) permettant d'atteindre 2/3 des recrutements de CRCN, 3 années après la thèse.

Passage CRCN-CRHC

L'énorme blocage de carrière subi par les chargés de recherche a pour conséquence la démotivation de nombreux collègues. 32 % au CNRS et 36% à l'Inserm sont au dernier échelon du grade de CR1. Pour prétendre à la hors classe il faut être au minimum au 7e échelon et avoir 4 ans d'ancienneté dans le grade. Il est tout à fait possible de vider le grade des CRCN des chargés bloqués au dernier échelon en deux ou trois années au plus en faisant passer en priorité dans les deux ans à venir ceux qui ont plus de 60 ans, sauf avis contraire des instances scientifiques.

Cela fait 34 ans, que les carrières n'ont pas évolué dans les organismes de recherche, il serait inacceptable d'introduire des critères de publications, de valorisation, de nombre de contrats et d'encadrement pour passer CRHC. Cette introduction signifierait que les Directions veulent favoriser ceux qui travaillent sur les thématiques et dans les laboratoires qu'elles priorisent. Tant pis pour les autres !

A partir de 2020, la HC deviendra un grade de recrutement dans la limite de 15% des recrutements CR. Le risque est que la HC devienne une classe probatoire pour accéder au corps des DR. Le grade n'a que 7 échelons, compte tenu de leur ancienneté de post doc ceux qui seront directement recrutés dans ce grade le seront au 4e ou 5e échelon. Au bout de 5 ou 7 ans, ils seront bloqués au dernier échelon du grade ! Le fil sera ainsi déroulé pour que la HC des CR soit le sas d'entrée du corps des DR !

La HC classe de promotion et classe de recrutement sera remplie selon des critères différents. Il y a fort à parier que les critères de recrutement prendront le pas sur ceux de promotion. Au final, la HC ressemblera au grade des DR2.

L'amputation du nombre de postes au concours CRCN par la HC, l'élitisme sans fin des critères de recrutement, feront que ceux qui seront recrutés CR devront exercer une direction de recherche. Le grade de CR n'aura plus lieu d'être.

Contrairement à la HC des CR, la HC des maitres de conférences n'est pas un grade de recrutement mais uniquement de promotion, ce qui change tout.

En n'ouvrant pas le recrutement à la hors classe des Maîtres de Conférence, le gouvernement a eu le souci de maintenir la classe normale de ce corps.

Tract du SNTRS-CGT : Le corps des Chargés de recherche est en danger !

Il n'a pas eu ce souci, concernant les chargés de recherche, il s'agit d'un choix politique dont la logique est celle de l'affaiblissement des organismes de recherche assujettis aux établissements universitaires.

Néanmoins, l'ouverture de la hors classe au recrutement n'est pas une obligation. Il appartient aux Directions d'organisme de prendre leurs responsabilités. Accepteront-elles de complexifier ô combien le travail des instances scientifiques et surtout de fragiliser le corps des chargés de recherche qui représente 60% des chercheurs ?

Rappelons nos revendications

- Augmenter les recrutements de chercheurs dans le corps des CRCN et majoritairement 3 années après la thèse. Pour cela instaurer un biseau pour réduire progressivement l'ancienneté des lauréats dans les métiers de la recherche.
- Le passage en CRHC doit être assuré à tous les CRCN sauf avis contraire des instances d'évaluation. Ce point est central. Selon le PPCR, les fonctionnaires doivent avoir l'assurance d'un déroulement de carrière sur deux grades. Conditionner le passage CRN-CRHC à des critères « d'excellence », reviens à faire du 10e échelon de CRCN le dernier échelon de la carrière pour la plupart des CRCN
- Les CR1 bloqués au dernier échelon de leur grade et de plus de 60 ans doivent être promus CRHC en priorité dans les deux ans à venir.
- Si recrutement direct en CRHC il y a, il doit être réservé aux candidats ayant plus de 10 ans de post doc pour apurer les CDD de très longue durée
- Augmenter les promotions de CR en DR2 et de DR2 en DR1 pour apurer les blocages de carrière



Tract_sntrs-cgt_crcn-crhc